

**N° 1/2.07**

**PREAVIS N° 52/12.06**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CH 8'250'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE TRANSPORT DE L'ADDUCTION D'EAU DU MORAND ET LE DOUBLEMENT DU RESERVOIR DE TETE, SUBSIDES DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE (ECA) NON DEDUITS**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

## **1 PREAMBULE**

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie en la salle des Pas perdus de l'Hôtel de Ville le lundi 18 décembre 2006. Les commissaires suivants, cités par ordre alphabétique, la composaient : Mmes et MM. Frédéric AMBRESIN, Claude BRUNNER, Cedric FAVRE, Bruno PETRUCCIANI, Françoise PONTONIO et Christian SCHWAB, ainsi que la soussignée, Valérie OROZCO, présidente-rapporteur.

Etaient aussi présents, MM. Frédéric JOMINI, municipal, Alain JACCARD, chef de service et Jacques BRERA, responsable de projet.

La commission dans son ensemble tient à les remercier pour leurs explications ainsi que pour le préavis complet et bien étayé qu'ils nous avaient fait parvenir.

## **2 DISCUSSION**

Après l'introduction de M. Jomini, M. Jaccard nous a exposé le projet au sujet duquel nous devons nous déterminer. Les éclaircissements souhaités nous ont été fournis, soit par lui-même, soit par M. Brera. Par souci de concision, le présent rapport ne reprend pas toutes les explications figurant dans le préavis municipal, mais il vise plutôt à compléter ces informations avec des éléments nouveaux et/ou complémentaires fournis lors de la séance de commission.

Lors de nos discussions, l'aspect technique du projet n'a pas été remis en cause. Non seulement nous ne saurions nous substituer aux professionnels de la branche, mais encore, la solution proposée nous a semblée parfaitement logique : commencer à construire alors que l'actuelle conduite est encore en service est tout à fait judicieux. Nous n'aurons en effet pas besoin d'acheter d'eau à Lausanne qui la vend CHF 2.- le m<sup>3</sup>. Sachant qu'actuellement chaque habitant utilise en moyenne 271 litres d'eau par jour, nous effectuerons ainsi d'importantes économies. Notre autonomie est garantie. La nouvelle conduite pourra aussi être dépurée avant que les habitants ne boivent l'eau qui en proviendra.

Le projet de ce nouveau tracé a été élaboré d'entente avec les communes que traverse la conduite. Les propriétaires terriens ont été contactés ainsi que diverses associations environnementales puisque nous nous trouvons dans la zone Parc-Venoge. Les différentes indemnités pour perte de cultures ou servitudes que nous devons payer ont été calculées en fonction du tarif officiel du canton.

L'aspect écologique est aussi bien pensé : l'augmentation du débit améliore les conditions de sauvegarde de l'environnement le long des cours d'eau. De plus, l'eau n'est pompée qu'une seule fois, de la nappe phréatique jusqu'au réservoir de tête. Ensuite, elle descend dans nos robinets par gravitation. Le mouvement de toute cette eau crée de l'énergie que nous récupérons grâce aux turbines de Grancy et Echichens.

Concernant le choix du type de conduite, les matériaux les plus adéquats pour ce genre d'objet ont été sélectionnés. Les conduites en acier ont de plus l'avantage de pouvoir être recouvertes par les matériaux extraits des fouilles. Il n'y aura donc pas besoin d'apporter du sable par camions entiers pour recouvrir l'ouvrage.

La commission est bien consciente de l'importance du montant requis aujourd'hui. Elle constate que cette demande n'a pas été faite à la légère par le Dicastère des infrastructures et énergies qui l'a appuyée d'un très bon document, structuré et complet qui lui a grandement facilité le travail et auquel on peut se référer pour les détails. La Commission des finances soutient d'ailleurs elle aussi le projet.

### **3 CONCLUSION**

La commission, à l'unanimité de ses sept membres, suite aux explications reçues, notamment par le biais du préavis ou lors de sa séance, est convaincue du bien fondé de ce projet.

L'autonomie en alimentation en eau est vitale pour une ville en pleine expansion telle que la nôtre. Ce projet s'inscrit dans la durée, pour les huitante prochaines années au moins et c'est assurer notre avenir que de le soutenir.

Nous vous prions donc, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 8'250'000.00 pour le remplacement de la conduite de transport de l'adduction d'eau du Morand et le doublement du réservoir de tête, subsides de l'ECA non déduits;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 275'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008. Ce montant sera compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve "Adduction d'eau" (compte N° 9281.13).

au nom de la commission  
La présidente

Valérie Orozco